

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2025-28
portant sur l'approbation de devis
pour la restauration de la toiture et la création d'une
installation électrique de la chapelle Sainte Anne**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la décision n° 2024 – 32 en date du 27 décembre 2024 portant demande de financement au Conseil Départemental de la Creuse pour la restauration de la toiture et la création d'une installation électrique de la chapelle Sainte Anne,
Vu l'arrêté portant attribution d'une subvention du Conseil Départemental de la Creuse pour ces travaux,
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

Vu les devis suivants :

- SAS BERTHELIER et FILS – 1 bis Sanette – 23260 SAINT BARD pour la restauration de la toiture de la chapelle Sainte Anne, pour un montant de 38 292, 86 € HT – 45 951, 43 TTC,
- FLO ELEC – 1 Moulin Raynaud – 23700 LES MARS, pour la création d'une installation électrique au sein de la chapelle Sainte Anne, pour un montant de 2 135, 00 € HT – 2 562, 00 € TTC,

DECIDE

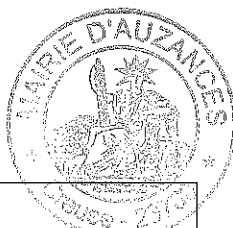
Article 1^{er} : les devis suivants sont acceptés :

- SAS BERTHELIER et FILS – 1 bis Sanette – 23260 SAINT BARD pour la restauration de la toiture de la chapelle Sainte Anne, pour un montant de 38 292, 86 € HT – 45 951, 43 TTC,
- FLO ELEC – 1 Moulin Raynaud – 23700 LES MARS, pour la création d'une installation électrique au sein de la chapelle Sainte Anne, pour un montant de 2 135, 00 € HT – 2 562, 00 € TTC,

pour la restauration de la toiture et la création d'une installation électrique de la chapelle Sainte Anne.

Auzances, le 26 Août 2025
Le Maire,

Françoise SIMON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20250826-2025-28-AU
Date de télétransmission : 28/08/2025
Date de réception préfecture : 28/08/2025